



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS**  
**Extrait du Registre des délibérations**  
**du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 04 juillet 2023**

**Date de convocation : 26 juin 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**  
**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à La Fabrique de Beauvois-en-Cambresis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2023/90 portant sur la fusion des RPE de Caudry et Avesnes-les-Aubert portés par l'association « La Maison Enchantée »**

**Membres présents (55 titulaires et 3 suppléants)** : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, LEDUC Brigitte

**Membres ayant donné procuration (4)** : BERANGER Agnès à TRIOUX COURBET Sandrine, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à BRICOUT Frédéric

**Membres excusés (5)** : BACCOUT Fabrice, MARECHALLE Didier, LESNE-SETIAUX Monique, JUMEAUX Stéphane, QUEVREUX Patrice

**Membres absents (7)** : LOIGNON Laurent, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, PLET Bernard, GOURAUD Francis

**Secrétaire de séance** : RICHARD Jérémy

## Délibération 2023/90 portant sur la fusion des RPE de Caudry et Avesnes-les-Aubert portés par l'association « La Maison Enchantée »

Considérant la réforme des modes d'accueils conduite en 2021 renommant les Relais Assistantes Maternelles (RAM) en « Relais Petite Enfance (RPE) » selon l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

Considérant la restitution du diagnostic de territoire et le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale (CTG), démontrant un déséquilibre du nombre d'assistantes maternelles compte tenu du périmètre d'intervention des RPE.

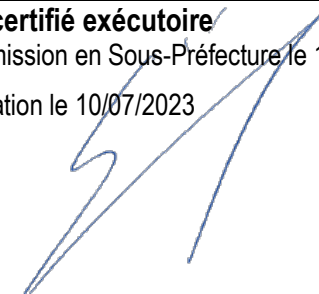
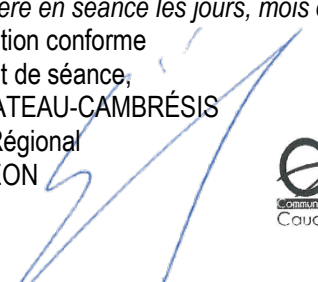

Considérant la surcharge de travail pondérée de certains RPE de la CA2C, les évolutions réglementaires et les enjeux du secteur en concordance avec la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la CNAF.

Considérant les nouveaux périmètres d'intervention des RPE de la CA2C validés lors du comité de pilotage de la CTG en date du 11 mai 2023.

En concertation avec la CAF du Nord et l'association « La Maison Enchantée », il a été convenu de fusionner, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les RPE de Caudry et Avesnes les Aubert avec un renfort des moyens humains à deux équivalents temps plein au lieu de 1.91 actuellement. Le lieu d'implantation de l'équipement devra impérativement se situer à Avesnes-les-Aubert au lieu de Caudry (PSEJ ≤ à 10 ans).

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :**

- **De valider la fusion des RPE de Caudry et Avesnes les Aubert ;**
- **D'autoriser l'association « La Maison Enchantée » à renforcer les moyens humains a deux équivalent temps plein sous réserve de l'octroi des subventions annuelles de la CAF du Nord;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.**

<p><b>Acte certifié exécutoire</b> Transmission en Sous-Préfecture le 10/07/2023 Publication le 10/07/2023</p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	---

### **IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_90
Objet :	Délibération 2023/90 portant sur la fusion des RPE de Caudry et Avesnes-les-Aubert portés par l'association « La Maison Enchantée »
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-200030633-20230704-2023_90-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20230704-2023_90-DE-1-1_0.xml	text/xml	947 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 90.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20230704-2023_90-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	282.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juillet 2023 à 11h47min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juillet 2023 à 11h47min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juillet 2023 à 11h49min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juillet 2023 à 11h49min56s	Reçu par le MI le 2023-07-10